



Licenciement pas tres clair

Par **sandy19**, le **14/09/2010 à 14:48**

Bonjour,

je travaillais en super marché depuis 1an et demi. Au début tout allait bien, jusqu'à ce que le magasin soit racheté... depuis il y a eu des pressions exercés sur plusieurs personnes y compris moi. on m'a fait comprendre qu'il fallait que je démissionne... bref, suite à ces harcellements j'ai du me mettre en arret 3 fois pour dépression. pdt mon 3 ème arret je suis tombée enceinte 15 jours avant de reprendre le travail. sachant tres bien ce qui allait 'attendre a mon retour j'ai pris le risque de ne pas me présenter a la fin de mon arret. un courrier de licenciement a donc suivi (ce que je ne conteste pas) seulement mon arret se terminait le 27 aout et il me restait des cp a prendre. dans le courrier que j'ai reçu est dit que j'ai pris des cp du 27 aout et pdt une semaine (le reste de temps de mes cp non pris). on me dis que j'ai reçu pour solde de tout compte 230 euros (que je n'ai pas touché) que je n'ai pas de cp à prendre et sur l'attestation assedic indique que j'ai travaillé 9 mois pour eux alors que ca faisait presque 2 ans.

je trouve que c'est pas tres clair, et souhaite récupérer mon du, et etre informée de mes droits réels.

merci de bien vouloir m'aider